



KPMG SA
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes - CS 49451
80094 Amiens

UDAF de la Somme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
UDAF de la Somme
36 Rue du Général Leclercq CS 71015 80010 AMIENS CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes - CS 49451
80094 Amiens

UDAF de la Somme

36 Rue du Général Leclercq CS 71015 80010 AMIENS CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association UDAF de la Somme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 4 juin 2025

KPMG SA

Fabien LEFEBVRE

Associé

A C T I F	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois			31/12/2023 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	50 753,91	-23 061,05	27 692,86	26 119,92
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	76 423,90	-72 551,45	3 872,45	11 136,22
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	480 000,00		480 000,00	480 000,00
Constructions	1 565 655,20	-128 787,52	1 436 867,68	2 594 342,11
Installations techniques matériel et outillage	22 851,49	-10 699,89	12 151,60	11 952,95
Autres immobilisations corporelles	2 569 190,24	-485 198,69	2 083 991,55	2 224 032,02
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	3 500,00		3 500,00	3 500,00
Autres titres Immobilisés	30,00		30,00	30,00
Autres	58 558,08		58 558,08	24 788,86
TOTAL I	4 826 962,82	-720 298,60	4 106 664,22	5 375 902,08
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 042,78		1 042,78	900,00
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	579 088,38	-47 577,87	531 510,51	336 168,52
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	230 140,18		230 140,18	292 170,87
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000,00		1 000 000,00	
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	1 063 362,42		1 063 362,42	699 385,83
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	39 242,73		39 242,73	30 832,45
TOTAL III	2 912 876,49	-47 577,87	2 865 298,62	1 359 457,67
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	7 739 839,31	-767 876,47	6 971 962,84	6 735 359,75

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois	31/12/2023 12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		75 877,55	57 830,24
Fonds propres complémentaires		26 398,05	26 398,05
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Ecart de réévaluation			1 350 047,31
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		2 484 225,08	1 152 225,08
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		1 152 225,08	1 152 225,08
Report à nouveau			
Report à nouveau		-305 897,73	-259 125,03
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		763 802,65	784 836,05
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		40 853,58	-46 805,50
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		-220 315,37	-21 033,40
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		2 321 456,53	2 280 570,15
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		46 430,16	61 009,88
Provisions réglementées			
TOTAL I		2 367 886,69	2 341 580,03
Fonds reportés et dédiés:			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		203 505,56	153 373,42
TOTAL II		203 505,56	153 373,42
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			
		32 000,00	
TOTAL IV		32 000,00	
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 584 336,05	2 738 845,97
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		30 246,44	32 003,56
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		131 551,54	136 361,37
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations		15 388,27	18 167,99
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		1 406 586,11	1 226 060,10
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		7 061,43	1 111,25
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		83 949,90	87 856,06
Instruments de trésorerie			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		109 450,85	
TOTAL V		4 368 570,59	4 240 406,30
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		6 971 962,84	6 735 359,75

Compte de résultat

GROUPEMENT 2024

	Arrêté au : 31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	2 956,36	0,04	3 022,50	0,05	-66,14	-2,19
-Ventes de biens						
-dont parrainages						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
dont prestations de services relatives aux activités	968 266,73	13,85	798 111,03	12,65	170 155,70	21,32
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s						
Ventes de biens et services	968 266,73	13,85	798 111,03	12,65	170 155,70	21,32
. Concours publics et subventions d'exploitation	733 568,90	10,50	777 455,39	12,32	-43 886,49	-5,64
. Contrib financières des autorités de tarif relatives acti	6 989 197,86	100,00	6 308 785,86	100,00	680 412,00	10,79
Produits de tiers financeurs	7 722 766,76	110,50	7 086 241,25	112,32	636 525,51	8,98
-dont contributions financières autorités tarifications						
Produits de tiers financeurs	7 722 766,76	110,50	7 086 241,25	112,32	636 525,51	8,98
Reprises/prov. & amort, transf. de charge			17 289,54	0,27	-17 289,54	-100,00
Subventions d'exploitation						
Utilisations des fonds dédiés	153 373,42	2,19	134 419,82	2,13	18 953,60	14,10
Autres produits	194 994,33	2,79	144 255,60	2,29	50 738,73	35,17
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	9 042 357,60	129,38	8 183 339,74	129,71	859 017,86	10,50
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 341 429,65	19,19	1 089 585,23	17,27	251 844,42	23,11
Aides financières	15 717,01	0,22	15 392,39	0,24	324,62	2,11
Impôts, taxes et versements assimilés	627 997,67	8,99	590 090,93	9,35	37 906,74	6,42
Salaires et traitements	4 824 440,91	69,03	4 404 086,25	69,81	420 354,66	9,54
Charges sociales	2 052 582,83	29,37	1 853 542,04	29,38	199 040,79	10,74
Dotations aux amortissements	270 652,36	3,87	336 232,73	5,33	-65 580,37	-19,50
Dotations aux provisions	32 000,00	0,46			32 000,00	
Report en fonds dédiés	203 505,56	2,91	70 373,42	1,12	133 132,14	189,18
Autres charges	244,77	0,00	12 024,38	0,19	-11 779,61	-97,96
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	9 368 570,76	134,04	8 371 327,37	132,69	997 243,39	11,91
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-326 213,16	-4,67	-187 987,63	-2,98	-138 225,53	73,53
Produits financiers						
Produits financiers de participations	25 587,68	0,37	4 512,78	0,07	21 074,90	467,00
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	25 587,68	0,37	4 512,78	0,07	21 074,90	467,00
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	28 412,47	0,41	30 274,77	0,48	-1 862,30	-6,15
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	28 412,47	0,41	30 274,77	0,48	-1 862,30	-6,15
RESULTATS FINANCIERS	-2 824,79	-0,04	-25 761,99	-0,41	22 937,20	-89,04
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-329 037,95	-4,71	-213 749,62	-3,39	-115 288,33	53,94
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	74 556,14	1,07	179 408,73	2,84	-104 852,59	-58,44
Sur opération en capital	1 507 183,50	21,56	13 151,66	0,21	1 494 031,84	
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	1 581 739,64	22,63	192 560,39	3,05	1 389 179,25	721,43
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	77 468,78	1,11	25 109,27	0,40	52 359,51	208,53
Sur opération en capital	1 131 918,33	16,20			1 131 918,33	
Dotation aux amortissements et aux prov.						
Impôts sur les bénéfices	2 461,00	0,04	507,00	0,01	1 954,00	385,40
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	1 211 848,11	17,34	25 616,27	0,41	1 186 231,84	4 630,78
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	369 891,53	5,29	166 944,12	2,65	202 947,41	121,57
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
TOTAL VIII						
PRODUITS	10 649 684,92	152,37	8 380 412,91	132,84	2 269 272,01	27,08

Compte de résultat

GROUPEMENT 2024

Arrêté au :		31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
CHARGES	10 608 831,34	151,79	8 427 218,41	133,58	2 181 612,93	25,89	
Total XI							
Eng. à réaliser sur ressources affectés							
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs							
TOTAL XI							
EXCÉDENT OU DÉFICIT	40 853,58	0,58	-46 805,50	-0,74	87 659,08	-187,28	
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée	-220 315,37		-21 033,40				

Compte de résultat

GROUPEMENT 2024

Arrêté au :		31/12/2024		31/12/2023		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature		110 710,00	1,58	110 710,00	1,75		
Bénévolat		121 964,52	1,75	120 813,96	1,92	1 150,56	0,95
CONTRIBUTIONS PRODUITS		232 674,52	3,33	231 523,96	3,67	1 150,56	0,50
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature		110 710,00	1,58	110 710,00	1,75		
Personnel bénévole		121 964,52	1,75	120 813,96	1,92	1 150,56	0,95
CONTRIBUTIONS CHARGES		232 674,52	3,33	231 523,96	3,67	1 150,56	0,50

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2024

Table des matières

PRESENTATION DE L'OBJET ET DES ACTIVITES DE L'UDAF 80	2
FAITS MARQUANTS	3
Principaux évènements de l'exercice	3
Evènements post clôture	3
REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
PRINCIPES COMPTABLES	4
Fonds propres	5
Fonds dédiés	5
Cotisations	5
Contributions volontaires en nature	6
Détermination du Résultat	6
CHANGEMENTS COMPTABLES	7
Changement de réglementation comptable	7
Autres changements comptables	7
DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES	7
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
ACTIF	8
Immobilisations	9
Créances	10
Décomposition de la trésorerie disponible	10
PASSIF	11
Fonds associatifs et assimilés	11
Subventions d'investissement	13
Provisions pour risques et charges	13
Fonds dédiés	14
Emprunts et dettes financières	15
État des dettes (hors emprunts et dettes financières)	15
Charges à payer	15
AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN	16
Gestion contrôlée - Résultat de l'exercice : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif	16
Affectation des résultats de l'exercice 2023	17
Gestion propre - Résultat de l'exercice	17
INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
Contributions volontaires en nature	18
Ventilation des produits d'exploitation par activité	19
Détail des éléments exceptionnels	19
Informations relatives à la rémunération des dirigeants	20
Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	20

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	6 971 963 €
Total du compte de résultat	
- en produits	10 649 685 €
- en charges y compris les engagements à réaliser	10 608 831 €
Résultat de l'exercice	40 854 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

PRESENTATION DE L'OBJET ET DES ACTIVITES DE L'UDAF 80

L'objet de l'Union départementale des associations familiales de la Somme s'articule autour de la promotion, de la défense et de la représentation des intérêts de l'ensemble des familles vivant dans le Département de la Somme. Sa déclinaison se retrouve à travers la mise en œuvre de deux axes principaux : « L'Udaf Union d'associations et L'Udaf Gestionnaire de Services ».

L'UDAF 80 – UNION d'ASSOCIATIONS

L'Udaf est composée de 42 associations adhérentes qui constituent l'Assemblée Générale. L'Udaf 80 en tant qu'Union d'associations vise la déclinaison de l'action familiale et le développement des valeurs portées par le réseau des Udaf et impulsées par l'Unaf. Ainsi à travers des représentations au sein de commissions et d'instances de démocratie départementale et régionale, l'Udaf 80 « donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur propose les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; représente officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles ». Parallèlement, l'action militante de l'Udaf 80 s'appuie sur le développement d'actions s'inscrivant dans la convention d'objectif 2022 2026 signée avec l'Unaf. Cet outil stratégique, de mise en œuvre des priorités partagées par les parties, se décline selon 3 axes :

- L'accompagnement à la parentalité,
- Le développement de l'action Lire et faire lire,
- L'accompagnement de familles en difficultés financières via les Points conseil budget - PCB,

L'UDAF 80 - GESTIONNAIRE DE SERVICES

Les services portés par l'Udaf sont la résultante des travaux d'études et de réflexions menés par l'Udaf 80 en lien avec les pouvoirs publics. Ces services s'organisent autour de 3 secteurs :

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	PREVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE	ACTIONS SOLIDAIRES ET FAMILIALES	Parentalité	Aidance
Tutelle & tutelle allégée Co-tuteur Curatelle renforcée Curatelle simple Curatelle aménagée Co-curateur Sauvegarde Tutelle aux biens Curatelle aux biens Tuteur ad'hoc Curateur ad'hoc Subroge tuteur Subroge curateur Administrateur ad'hoc Présomption d'absence Mesure d'accompagnement judiciaire – MAJ Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	Service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert - AEMO Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial - MJAGBF Accompagnement des Tiers de Confiance	Habitat Inclusif Accompagnement Social Lié au Logement Inclusion Budgétaire Médiation familiale et Médiation Aidants – Aidés	3 Lieux d'Accueil Enfants-Parents : Le Cerf-Volant , La Coccinelle, Le Jardin Bleu Les dispositifs de soutien à la parentalité	Tiers Lieu « Autrement »

En 2024, près de 4000 familles, majeurs ou mineurs ont été accompagnés par 140 salariés. L'action associative oriente ses actions à destination de l'ensemble des familles du département. Les pôles protection juridique des majeurs et enfance, famille et insertion s'adressent plus particulièrement aux personnes vulnérables, personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes rencontrant des difficultés financières et mineurs issus de la protection de l'enfance.

FAITS MARQUANTS

Principaux évènements de l'exercice

Après 32 années d'occupation des locaux des 8 et 10 rue Haute des Tanneurs, la page se tourne le 6 mai 2024 par la réalisation définitive de la vente de ces locaux, soit pour un montant de 1 480 K€ générant une plus-value nette comptable de 359K€ (Cf. Page 19 de l'annexe). Dans l'attente de la finalisation des échanges avec le financeur, le CA a arrêté les comptes 2024 en affectant ladite plus-value à la gestion propre de l'association.

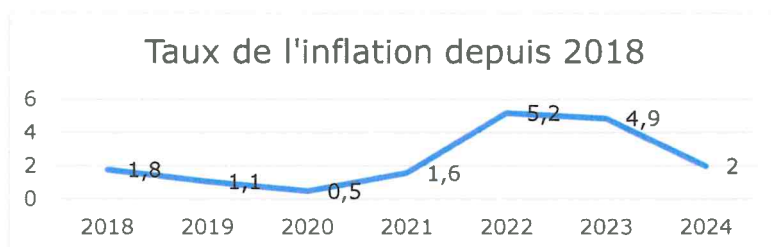
Contenu de cette vente, le conseil d'administration a décidé le transfert comptable de l'écart de la réévaluation (1 350 K€) en réserve pour 1 332 K€ et en autres fonds propres pour 18 K€ (Cf. Page 11 de l'annexe).

L'accord de branche du 4 juin 2024, ayant fait l'objet d'un premier arrêté le 25 juin 2024 puis d'un deuxième le 5 août 2024, porte obligation aux établissements employeurs relevant de la CCN66 d'étendre la prime Ségur à l'ensemble des salariés, pour un montant brut non chargé de 238 €/mois. Ce montant s'élève pour l'Udaf de la Somme à 182 734 € (brut chargé), qui n'ont été financés par aucun financeur. Ce montant est donc à la charge de l'Udaf de la Somme.

Concernant l'activité :

- Hormis une baisse provisoire de l'activité AEMO, due essentiellement à un renouvellement des magistrats de la Protection de l'Enfance, le développement de l'activité reste soutenu.
- De nouvelles activités ont été déployées en 2024 ou ont été exercées en année pleine : La Coccinelle, l'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert Renforcée, la Médiation Familiale et Médiation Familiale Aidants-Aidés, le Tiers Lieu « Autrement », le projet de création d'un lieu ressources Parents/Enfants.
- Des activités sur fonds propres existantes : Habitat Inclusif, Inclusion Budgétaire, l'accompagnement en santé des bénéficiaires du RSA, l'Accompagnement Vers et Dans le Logement ; sous-financées, qui ne permettent pas d'absorber les charges de structure, la mobilisation des équipes et la reconnaissance de la qualité des accompagnements

Le taux d'inflation global réel atteint 2% pour l'année 2024, 2.3% pour l'énergie. Le taux d'inflation cumulé depuis 2018 s'établit à 15.3 points.



Les contentieux en cours sont au nombre de deux :

- A l'encontre de l'acheteur initial des locaux de la rue des Tanneurs
- Concernant une salariée licenciée en 2024 (contentieux soldé au 06.04.2025)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 05/05/2025 selon le principe de continuité d'exploitation.

Evènements post clôture

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (et ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité) et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses règlements modificatifs applicables
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Udaf 80, les cotisations sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Contributions volontaires en nature

L'association valorise les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

Détermination du Résultat

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 CASF) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »,
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris.

CHANGEMENTS COMPTABLES

Changement de réglementation comptable

Néant

Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Aucune dérogation aux principes comptables.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations. Les durées d'amortissement utilisées et les taux associés sont les suivants :

Types d'immobilisations	Durée	Taux
Frais d'établissement	3 à 7 ans	33,33% à 14,29%
Logiciels informatiques	1 à 3 ans	100% à 33,33%
Constructions	15 à 30 ans	6,67% à 3,33%
IGAAC sur sol d'autrui	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel et outillage	5 à 10 ans	20% à 10%
Installations et agencements	5 à 15 ans	20% à 6,67%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel de bureau	3 à 5 ans	33,33% à 20%
Mobilier	3 à 10 ans	33,33% à 10%

Variations des valeurs brutes

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	43 062	11 880			4 188			50 754
Total I	43 062	11 880	0	0	4 188	0	0	50 754
Autres postes d'immobilisations incorporelles	111 982				35 558			76 424
Immobilisations incorporelles en cours								
Total II	111 982	0	0	0	35 558	0	0	76 424
Immobilisations corporelles								
Terrains	480 000							480 000
Constructions	8 483 843				6 918 187			1 565 655
Installations générales, agencement des constructions								0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	94 510	4 837			76 495			22 851
Installations générales, aménagements divers	2 721 645	32 968			466 379			2 288 234
Matériel de transport		48 443						48 443
Matériel de bureau et informatique	87 527	1 435			30 701			58 261
Mobilier	184 537				10 285			174 252

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Autres								
Immobilisations corporelles en cours		1 047					1 047	
Avances et Acomptes		5 414					5 414	
Total III	12 052 062	94 144	0	0	7 052 047	0	6 461	4 637 696
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	3 530							3 530
Prêts et autres immobilisations financières	24 789	39 654			5 885			58 558
Total IV	28 319	39 654	0	0	5 885	0		62 088
Total (I+II+III+IV)	12 235 424	145 678	0	0	7 547 678	0	6 461	4 826 963

Variations des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	16 942	8 800	2 681	23 061
Total I	16 942	8 800	2 681	23 061
Autres postes d'immobilisations incorporelles	100 846	7 264	35 558	72 551
Immobilisations incorporelles en cours				
Total II	100 846	7 264	35 558	72 551
Immobilisations corporelles				
Constructions	5 889 500	139 220	5 899 932	128 788
Installations générales, agencement des constructions				0
Installations techniques, matériels et outillage industriels	82 557	2 984	74 841	10 700
Installations générales, aménagements divers	589 721	151 478	428 840	312 358
Matériel de transport	-	5 107		5 107
Matériel de bureau et informatique	67 068	5 095	19 937	52 226
Mobilier	112 887	12 906	10 285	115 508
Autres	0			
Immobilisations corporelles en cours	0			
Avances et Acomptes	0			
Total III	6 741 734	316 789	6 433 836	624 686
Total (I+II+III)	6 859 521	332 852	6 472 075	720 299

Créances

	Brut	Provisions	Net
Créances redevables et comptes rattachés	579 088	47 578	531 511
Autres créances	230 140		230 140
Fournisseurs débiteurs	236		236
Personnel	2 400		2 400
Organismes Sociaux et fiscaux	928		928
Subventions à recevoir			-
Divers	226 576	0	226 576
Total	809 229	47 578	761 651

Etat des créances par échéance	< à 1 an	> à 1 an	Total
Créances redevables et comptes rattachés	579 088	0	579 088
Autres créances	230 140	0	230 140
Total	809 229	0	809 229

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'une perte apparaît probable.

Décomposition de la trésorerie disponible

Disponibilités	1 063 362
BNP	9 530
Caisse d'épargne	215 727
Caisse d'épargne Flle Gouvernante Amiens	90
Caisse d'épargne Flle Gouvernante Abbeville	271
Livret A	61 272
Livret CSL	251 246
La Banque Postale	927
Crédit Agricole Flle Gouvernante Amiens	3 423
Crédit Agricole Flle Gouvernante Abbeville	2 463
Crédit Agricole Flle Gouvernante Roye	1 902
Crédit Agricole Flle Gouvernante Rte de Paris	9 734
Crédit Agricole	167 787
Livret CSL Associatif Crédit Agricole	303 988
Livret CSL Crédit Agricole	10
Crédit du nord/SG	3 749
Livret CSL Crédit du nord/SG	2 063
Crédit Mutuel Jardin Bleu	2 438
Livret A Crédit Mutuel Jardin Bleu	17 463
INTERETS COURUS à recevoir	9 108
Caisse	170

PASSIF

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	A la clôture
Fonds associatif sans droit de reprise	0					0
Fonds propres sans droit de reprise	84 228		18 048			102 276
Fonds associatif avec droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecart de réévaluation	1 350 047			1 350 047		0
Réserves	1 152 225		1 332 000			2 484 225
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 152 225					1 152 225
Report à nouveau	- 259 125	-46 806	33			-305 898
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	784 836	-21 033				763 803
Excédent ou déficit de l'exercice	-46 806	-46 806	40 854			40 134
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-21 033	-21 033	-220 315			-220 315
Situation nette	2 280 570	0	1 390 935	1 350 047		2 321 457
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0					0
Subventions d'investissement	61 010		12 604	27 184		46 430
Provisions réglementées	0					0
Droit des propriétaires - commodat	0					0
Total	2 341 580	0	1 403 506	1 377 231	0	2 367 887

Tableau de variation des fonds propres

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat comptable	40 854	-46 806
Reprise du résultat antérieur	-27 567	87 088
Excédent ou déficit effectif global	13 286	40 282
Dont résultat effectif gestion propre	261 169	-25 772
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-247 883	66 054

Information complémentaire	Exercice 2024	Exercice 2023
Excédent ou déficit effectif global	13 286	40 282
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle	-247 883	66 054
Dont résultat effectif gestion propre	261 169	-25 772

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus au cours de l'exercice rendent probables, et dont l'objet est nettement précisé, sont inscrites au passif du bilan en provision pour risques et charges.

RUBRIQUES	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0,00				0,00
Amortissements dérogatoires	0,00				0,00
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00				0,00
Autres provisions réglementées	0,00				0,00
Provisions pour risques et charges	0,00		0,00		0
Provisions pour litiges	0,00	32 000	0,00		32 000
Provisions pour charges sur legs et donations	0,00				0,00
Autres provisions pour risques et charges	0,00				0,00
Total	0,00	32 000	0,00		32 000

(A) (B)

L'association a provisionné une somme relative à un litige salarial en cours au 31 décembre 2024.

Ventilation des dotations et reprises de l'exercice

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Ventilation des dotations (A)	32 000		
Ventilation des reprises (B)			

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être engagée à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATION	Utilisations				A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Reports	Montant global	dont rbst	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	20 000	203 506		20 000			203 506	
PCB DRJSCS	20 000			20 000			0	
Habitat inclusif ARS	0			0			0	
ISTF	0			0			0	
Domiciliation	0			0			0	
DREETS (Main dans la main et cas complexe et suractivité 2025)		187 000					187 000	
DREETS (Borne d'accueil)		14 976					14 976	
Journée d'étude parentalités		1 530					1 530	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	133 374			133 374				
Gestion du patrimoine des usagers - DRJSCS							0	
Tiers Lieu	43 547			43 547				
Fonds dédiés d'investissement	89 827			89 827				
Contributions financières d'autres organismes								
Escape home - CRCA								
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL	153 374	203 506		153 373			203 506	

Les fonds dédiés correspondent aux ressources affectées par :

- La DREETS des Hauts de France pour le projet La Main dans la Main et l'avance de fonds pour le surcroît d'activité 2025 PJM et l'investissement en sécurisation de l'accueil
- Le CD80 pour le projet de Tiers Lieu Autrement sur un financement pluri-annuel
- La DDETS et le CD80 pour le financement du Lieu ressources enfants-parents

Emprunts et dettes financières

Un emprunt a été souscrit dans le cadre de l'acquisition du bâtiment 36 rue du Général Leclerc.

Organisme Prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	2024 A l'ouverture	2024 Capital restant dû	Echéance < 1 an	Echéance >1 an
Crédit Agricole Brie Picardie	15/07/2021	20	0,90%	2 033 000,00	1 787 346	1 685 696	101 650	1 584 046
Caisse d'Epargne Hauts de France	11/07/2022	20	1,47%	800 000,00	760 000	720 000	40 000	680 000
Crédit Agricole Brie Picardie	05/02/2022	20	0,90%	192 000,00	175 200	165 600	9 600	156 000
CAF	01/01/2023	5	0%	16 300	16 300	13 040	3 260	9 780
TOTAUX				3 041 300	2 738 846	2 584 336	154 510	2 429 826

État des dettes (hors emprunts et dettes financières)

Etats des dettes	
Factures non parvenues	76 026
Fournisseurs	55 526
Fournisseurs d'immobilisations	7061
Dettes fiscales et sociales	1 406 586
<i>dont provision pour congés payés, crédits d'heures et CDD</i>	<i>849 644</i>
Autres dettes	129 585
TOTAL	1 674 784

L'échéance de l'ensemble des dettes mentionnées ci-dessus est à moins d'un an.

Charges à payer

Charges à payer	
Emprunts et dettes financières divers	2 614 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 613
Dettes fiscales et sociales	1 406 586
Autres dettes	99 338
TOTAL	4 259 120

AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU BILAN

Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation (établissements en procédure budgétaire annuelle.

Une gestion contrôlée = des résultats sous gestion contrôlée sont des résultats dont l'affectation dépend d'un tiers financeur et dont certains peuvent faire l'objet d'une reprise et qui correspondent aux résultats de tous les ESMS mentionnés au l art L312.1 CASF et pour lesquels il faut faire des propositions aux tiers financeurs (selon des modalités différentes selon CPOM ou pas)

Service	Résultat comptable	Résultat antérieur à intégrer	Réserve de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charges d'amortissement	Dépenses inopposables	Résultat administratif
MJAGBF	- 65 446				- 919	- 66 365
MJPM	21 313	-46 652			26 210	871
AEMO	- 123 819	19 085			-2 250	-106 984
AEMO RENFORCE	- 52 363				11 244	-41 119
TOTAL	- 220 315					

	PROPOSITIONS						
	Affectation en Réserves			Affectation en report à nouveau			
	Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déficiaire
MJAGBF							- 66 365
MJPM		871					
AEMO							- 106 985
AEMO RENFORCE							- 41 119
		871	0	0	0	0	- 214 469

Affectation des résultats de l'exercice 2024

Retour des autorités de tarification non parvenus à la date de clôture des comptes.

Gestion propre - Résultat de l'exercice

Un résultat est dit en gestion propre lorsque l'affectation est entièrement sous la responsabilité de l'organisme gestionnaire ; Un résultat d'activité financée en totalité ou partie par des subventions d'exploitation pour lequel il n'y a pas de règle de reprise revient totalement à l'organisme gestionnaire.

Résultat comptable	Déficit	Montants	Excédent	Montants
Affectation	Report à nouveau		Report à nouveau	261 169
			Réserves	
			Dont réserves pour projet associatif	
TOTAUX		0		261 169

Engagements hors bilan

S'agissant des indemnités de fin de carrière, l'engagement estimé s'élève à 652 789.15 € selon les modalités de la convention collective du 15 mars 1966. Ce montant tient compte d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 3.38% et des charges patronales au taux de 38,4%. L'augmentation de l'engagement hors bilan par rapport à 2023 est largement expliquée par la variation du taux d'actualisation taux IBOXX Corporates AA de 3.17% à 3.38%. Cet engagement a été déterminé sur la base des hypothèses au 31 décembre 2024.

Un privilège de prêteur de denier de 1 016 500 euros a été souscrit en vue de garantir le prêt souscrit dans le cadre de l'acquisition immobilière du 36 rue du Général Leclercq ; la date de péremption est fixée au 5 juillet 2042.

Le prêt complémentaire « travaux » est garanti par une inscription hypothécaire pour un montant de 96 000 € et avec une date de péremption au 5 décembre 2042.

L'association gère les comptes financiers des personnes protégées. Les mouvements de ces comptes au nom des personnes protégées ne sont pas repris dans la comptabilité de l'association.

Le solde total des avoirs détenus par les majeurs protégés, tous types de supports confondus, représentaient une somme de 93 307 062 Euros au 31 décembre 2024.

En dehors de ces engagements, aucun autre engagement hors bilan n'est à signaler.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Contributions volontaires en nature

Nombre d'heures de bénévolat sur l'exercice 2024 :	4 530.35
Taux horaire brut :	19,35
Montant des contributions volontaires en travail à comptabiliser pour l'exercice 2024 :	121 964.52

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services)

1. Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole, ce récapitulatif imprimé en deux exemplaires a été signé par le Président de l'Udaf et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'Udaf.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'Udaf sur l'exercice 2024 est de : 4 530.35. Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du salaire moyen au 31/12/2024, soit : 19,35 € de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 39.13 %.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2024 est de 121 964.52 €.

Nous avons bénéficié en 2024 d'un mécénat de compétences mis à disposition par la Fondation d'Entreprise d'AXA 3Atout Cœur » pour un montant valorisé de 110 710 €.

Ces montants, comptabilisés, figurent au pied du compte de résultat.

Ventilation des produits d'exploitation par activité

Produits d'exploitation*	MJPM	DPF	AEMO	AEMO r	AVDL	TLA**	PART 1	PART 2	LAEP	Total
Produits des activités	2 528				116 240			0	93 884	212 651
Participation des usagers	755 415									755 415
Subventions	10 000	0	0		258 466	37 049	132 382	191 343	104 329	733 569
Produits de la tarification	5 018 575	843 795	925 590	201 238						6 989 198
Cotisation							2 956			2 956
TOTAL	5 786 518	843 795	925 590	201 238	374 706	37 049	135 338	191 343	198 213	8 693 790

* Hors transferts de charges et reprises de provisions

** Tiers Lieu Autrement

Détail des éléments exceptionnels

L'année 2024 se caractérise par un résultat exceptionnel lié à la cession de l'immeuble de la rue Haute des Tanneurs (prix de vente à 1 480 K€, VNC à 1 121 K€ et par conséquent plus-value à 359 K€).

CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	1 172 391	Sur opérations de gestion	1 581 740
Sur exercice courant	0	Sur exercice courant	0
Charges sur exercice antérieur	40 473	Produits sur exercice antérieur	74 556
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 131 918	Produit exceptionnel sur opération en capital	1 480 000
Dotation provision		Subvention virée au compte	27 184
Autres charges exceptionnelles	36 996	Reprise de provision	
Dont engagement à réaliser sur subvention attribuée	0	Reprise de provision réglementée	0
Impôts sur placement	2 461		
Total Charges	1 211 848	Total Produits	1 581 740
RESULTAT EXCEPTIONNEL	369 892		

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Cette information, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions.

Ventilation de l'effectif moyen entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024

Catégories (CDI)	Personnel salarié	ETP
Cadres	17	16,50
Autres	129	117,47
TOTAL	146	133,97

Honoraires du Commissaire aux comptes

—	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 543
— Au titre d'autres prestations	
— Honoraires totaux	22 543